# 

* Date : 12-03-2010
* Langue : Français
* Section : Législation
* Source : Numac 2010707942
* Auteur :

Par jugement prononcé le 25 février 2010 par le tribunal de commerce de Namur, ont été déclarées closes, par liquidation, les opérations de la faillite de M. Remy, Fabrice, ayant été domicilié à 5300 Andenne, rue de l'Eglise Saint-Etienne, et ayant exercé une activité de boulanger-pâtissier, un commerce de détail de glaces de consommation et crèmes glacées, inscrit à la B.C.E. sous le numéro 0657.673.559.
Cette faillite a été prononcée par jugement du tribunal de commerce de Namur en date du 2 octobre 2008.
Ledit jugement donne décharge à Me Olivier Gravy, avocat au barreau de Namur, de son mandat de curateur, et dit y avoir lieu de prononcer l'excusabilité.
Pour extrait conforme : le greffier en chef faisant fonction, (signé) André Baye.